

Ce sera au Sommet de la CSCE d'établir le travail qui aidera à faire de la liberté et de la démocratie et de la règle de droit, l'établissement de la sécurité et de la permanence en Europe par et à travers le cadre de la CSCE. Nous devrions avoir plus de coopération économique tandis que les marchés s'ouvrent. Nous avons déjà ici des propositions pratiques.

La réunion de Copenhague qui doit venir concernant la Conférence sur la dimension humaine et le Sommet sont des chances d'obtenir cet accord de travailler plus avant et donc de parvenir à un accord sur ces idées aussi. Nous avons, avec les Etats-Unis, lancé l'été dernier une proposition d'élection libre.

Jusqu'à présent la CSCE a été le mécanisme pour essayer de constituer ce terrain commun et des normes agréés entre systèmes en conflit. J'espère qu'elle pourra être un moyen d'établir la démocratie et des institutions libres à travers toute l'Europe, sûre, stable et dépourvue de toute confrontation.

Il y a encore une autre idée que j'aimerais vous proposer ici. Je pense que nous pourrions essayer de penser accorder un rôle de conciliation à la CSCE. Je l'ai expliqué très bien avant pourquoi.

Tandis que la confrontation entre l'Est et l'Ouest s'atténue, s'éloigne de nous, nous voyons une resurgence du sentiment nationaliste à sa place. C'est comme si la guerre froide avait anesthésié, avait endormi, au moyen d'un anesthésique, certaines des émotions anciennes et latentes des états européens. Le nationalisme reprend dans certains lieux, on le voit encore bien fort, il ressurgit.

Le nationalisme peut être une force de création merveilleuse pour la fierté et les accomplissements et chaque nation représentée ici connaît ce que représente comme fierté, comme trésor, cette possibilité mais cela peut également créer le vent d'amertume et de jalousie qui a pratiquement détruit l'Europe dans la Première Guerre Mondiale. Donc, en un certain sens, il y a, je crois, une possibilité d'inscrire dans le processus de la CSCE quelque procédure de conciliation.

Le succès de la Communauté européenne a, je crois, résolu ce problème, pour une partie de l'Europe, Personne pratiquement ne discute plus de l'Alsace-Lorraine ni du Schleswig-Holstein. Nous aurons peut-être besoin d'un moyen de conciliation, d'un moyen de nous assurer que tout futur différend, que toute future difficulté ailleurs puisse être identifiée et faire l'objet d'une conciliation avant que cela n'aille trop loin et ce pourrait être un des objectifs du nouveau processus, bien entendu, conjointement avec la procédure normale aux Nations Unies.